

TELUS COMMUNICATIONS INC. (AUPARAVANT BC TEL)

**AVIS À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT REÇU
LE PRODUIT DU RACHAT
DES OBLIGATIONS SÉRIE AL 11,35 %
LE 30 DÉCEMBRE 1997**

SI VOUS ÊTES UN PORTEUR INSCRIT OU UNE PERSONNE QUI AVAIT LA PROPRIÉTÉ VÉRITABLE D'OBLIGATIONS SÉRIE AL 11,35 % DE BC TEL et AVEZ REÇU LE PRODUIT DU RACHAT DES OBLIGATIONS VERS LE 30 DÉCEMBRE 1997, LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT POUR VOUS.

Le 8 mai 1998, l'action qui porte le numéro de la Cour 98-CV-147382 a été intentée par un groupe représentatif de détenteurs d'obligations. Le 8 décembre 2004, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que BC Tel a violé l'acte de fiducie qui régissait les obligations et que le rachat était illégal.

Le 19 février 2008, la Cour supérieure de l'Ontario a statué que les propriétaires véritables des obligations avaient le droit de recevoir 12,098 \$ pour chaque tranche de 100 \$ d'obligations en dommages-intérêts. McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. a représenté une catégorie de personnes qui étaient des propriétaires véritables d'obligations. Si vous déteniez des obligations le 30 décembre 1997, vous êtes membre d'un groupe qui a droit aux dommages-intérêts.

Le montant auquel chaque détenteur d'obligations a droit dépendra du nombre d'obligations détenues au moment du rachat illégal le 30 décembre 1997.

Les personnes qui ont droit à une indemnisation doivent communiquer avec l'administrateur des réclamations :

**BC TEL AL SERIES Bondholders
c/o Crawford Class Action Services
Suite 3 -505 133 Weber St. North
Waterloo, ON N2J 3G9
1-866-553-1124**

Pour demander une indemnisation, vous devez produire un formulaire de réclamation au plus tard le 15 août 2008, le cachet de la poste faisant foi, faute de quoi, vous n'aurez plus droit à une indemnisation.

Un exemplaire complet du plan de traitement des réclamations et des renseignements détaillés sur la manière d'obtenir ou de produire un formulaire de réclamation peuvent être obtenus sur le site Web de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. au www.mccarthy.ca, le site Web de Telus, au www.telus.com sous l'onglet « Investisseurs » et le site Web de l'administrateur des réclamations, au www.BCTELSERIESALBONDHOLDERS.com.

Pour obtenir une copie papier du plan de traitement des réclamations et du formulaire de réclamation, veuillez communiquer avec l'administrateur des réclamations au **1-866-553-1124**.

Les documents de la cour relativement à cette poursuite peuvent être examinés aux bureaux de :

Cour supérieure de justice de l'Ontario

393 University Avenue

Toronto (Ontario)

N° du dossier de la Cour 98-CV-147382

Des exemplaires électroniques peuvent également être obtenus en allant sur le site :

www.mccarthy.ca et en cliquant sur le lien « Détenteurs d'obligations série AL de BC Tel ».

Pour toute question concernant ce litige, veuillez communiquer avec :

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

À l'attention de : Cecilia V. Hoover

Courriel : choover@mccarthy.ca

Télécopieur : 416-868-0673